



Chardonne, le 29 septembre 2025

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Préavis n° 11/2025-2026 relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera

Au Conseil communal de Chardonne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2026 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires.

CADRE GENERAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (art. 2 de la convention).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est géré par un conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des neuf municipalités.

FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU FONS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, le FCR subventionnait annuellement 11 institutions de portée régionale, ainsi que l'Agenda régional, et le montant des contributions communales était fixé à CHF 48.-/habitant·e.

De 2007 à 2017, le montant desdites contributions a été maintenu à CHF 48.-/habitant·e, permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.

Depuis 2018, le CA a fixé le montant de la contribution des communes entre CHF 46.- et CHF 47.- par habitant·e, souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au CA du FCR de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2025, le CA procédera donc à la répartition des subventions pour 2026.

Outre l'agenda régional, les 22 institutions bénéficiaires du FCR sont les suivantes :

Association des Amis du Dansomètre	Association Vevey International Funny Film Festival
Association Concours Clara Haskil	Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet -
Association du Festival des artistes de rue - Vevey	Théâtre de Vevey
Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux	Fondation Festival du Rire de Montreux -
Association Live in Vevey	Montreux Comedy Festival / La Revue vaudoise
Association des Musées de la Riviera Vaudoise	Montreux Jazz Artists Foundation
Association Nouvel Espace Dancers (NED)	Fondation Montreux Choral Festival
Association Nox Orae	Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-
Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental	Riviera (TMR)
Association Semaine internationale de piano	Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
Association du Théâtre de Poche de la Grenette	Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
Association Les Trois-Quarts -	Fondation Vevey ville d'images - Festival Images
Théâtre Le Pantographe	
Association Tous Artistes Confondus –	
Rocking Chair (RKC)	

BUDGET 2026

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds visant à soutenir les institutions culturelles de portée régionale, bénéficiaires du Fonds, en participant à leurs charges artistiques ainsi qu'à l'édition de l'agenda régional. Il est établi sur une base « zéro ».

Charges

Le principal poste des charges demeure donc celui des subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, incluant également les charges relatives à l'Agenda régional. Le montant total de ce poste, soit CHF 4'083'200.-, est estimé sur la base des éléments actuellement portés à la connaissance du CA.

Ce montant doit permettre au CA :

- de tenir compte des précisions attendues de la part de certaines institutions bénéficiaires d'ici fin 2025, la répartition des subventions 2026 intervenant en décembre 2025 ;
- d'être en mesure d'adapter les subventions de certaines institutions bénéficiaires dont tout ou partie de la programmation réintègrera le 2m2c, courant 2026.

En effet, durant la fermeture du 2m2c, leurs activités ont été soit réduites, soit déplacées, faute d'une salle de capacité équivalente à l'Auditorium Stravinski sur la Riviera. Avec la réouverture du bâtiment prévue au second semestre 2026, ces institutions devraient retrouver, pour une demi-année, une programmation comparable à celle d'avant les travaux. Leurs budgets reviendront progressivement à leur niveau antérieur, tout en étant ajustés aux réalités et conditions spécifiques de 2026.

Le budget 2026 comprend une provision de CHF 20'000.- pour adaptations aux institutions bénéficiaires/éventuelles intégrations/aides à la création/soutiens ponctuels.

Enfin, comme chaque année, les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI/contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) représentent un montant total de CHF 35'600.-.

Le montant global des charges est ainsi estimé à CHF 4'138'800.-.

Recettes

Les recettes proviennent d'une part, de la contribution communale fixée à CHF 47.- par habitant·e, (CHF 46.- en 2025), calculée sur la base de la population au 31.12.2024 (sans projection d'augmentation), et d'autre part, de la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour s'élevant à CHF 12'000.- pour l'Agenda régional.

L'augmentation des contributions communales répond à la hausse des charges artistiques, en particulier celles des institutions montreusiennes concernées par un retour au 2m2c. Cette évolution rend nécessaire le recours à la provision (cpté 9282.2) à hauteur de CHF 160'000.-, constitué dans ce but.

Afin de maintenir un soutien constant à toutes les institutions et de permettre le retour à des programmations complètes au 2m2c, il sera vraisemblablement nécessaire de rétablir la contribution historique de CHF 48.-/habitant·e dès 2027. Ce montant reste conforme à la convention, qui fixe une fourchette comprise entre CHF 45.- et CHF 50.- par habitant·e.

Le total des revenus s'élève donc à CHF 4'138'800.-.

Le budget 2026 se clôture ainsi à l'équilibre (solde nul au 31 décembre 2026).

Enfin, rappelons que les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le delta de CHF 1.-/habitant·e qui résulte de la différence entre le budget 2026 à CHF 47.-/habitant·e et les CHF 48.-/habitant·e fixés jusqu'en 2017.

CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis n° 11/2025-2026 relatif au budget 2026 du Fonds culturel Riviera

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité

La Vice-Syndique
E. Neyroud

La Secrétaire
L. Hondzo

The official stamp of the Municipality of Chardonne is a circular emblem. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into sections, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' visible. The outer ring of the stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CHARDONNE' at the top and 'CANTON VAUD' at the bottom.

Annexe :

Budget 2026 du Fonds culturel Riviera

Municipale déléguée :

Mme Alice Reymond

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2026 - BASE 0

REVENUS

Contribution des communes CHF 47.00 / habitant·e	Population au 31-12-2024	Montant	
Blonay - Saint-Légier	12'463	585'761.00	
Chardonne	3'340	156'980.00	
Corseaux	2'322	109'134.00	
Corsier	3'389	159'283.00	
Jongny	1'921	90'287.00	
Montreux	26'964	1'267'308.00	
La Tour-de-Peilz	12'812	602'164.00	
Vevey	20'146	946'862.00	
Veytaux	1'043	49'021.00	
Total contributions des communes	84'400	3'966'800.00	3'966'800.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
Prélèvement sur le compte "Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels" (cpté 9282.2)			160'000.00
TOTAL REVENUS			4'138'800.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	4'083'200.00
Provision pour éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels	20'000.00
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00
TOTAL CHARGES	4'138'800.00
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2026	0.00

Vevey - 25 septembre 2025 / SAI - NRP